

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 3 mars 2020

Coronavirus Mesures de sécurité dans l'enceinte portuaire

Face aux inquiétudes exprimées par nos concitoyens et par les travailleurs de la communauté portuaire, la Préfecture précise les mesures de sécurité qui s'appliquent dans l'enceinte portuaire et la réponse spécifique mise en œuvre dans ce contexte d'épidémie à portée internationale.

1^{er} niveau de contrôle : la Déclaration Maritime de Santé renforcée

D'usage, tout navire est tenu de transmettre au contrôle sanitaire aux frontières sa Déclaration Maritime de Santé (DMS), au minimum 48 heures avant son arrivée, pour analyse.

En complément, afin de renforcer les contrôles, l'autorité préfectorale a demandé à la capitainerie de se faire communiquer, par tout navire arrivant à La Réunion, une liste mentionnant la date et le lieu d'embarquement des membres d'équipage.

En l'absence de contre-indication, l'ARS établit ensuite un document intitulé «Libre pratique», diffusé à l'Autorité portuaire qui autorise l'entrée du navire au port.

2 ^{ème} niveau de contrôle : vérification des informations

Depuis le déclenchement de l'épidémie de coronavirus, et juste avant l'arrivée du navire, la Capitainerie et le CROSS prennent à nouveau contact avec le commandant de bord pour savoir si la situation sanitaire est inchangée depuis sa première déclaration.

Le commandant de bord a l'obligation d'informer sur la présence ou non à bord de personnes symptomatiques, cette information s'appuyant notamment sur l'analyse des équipes médicales dont sont dotées la majorité des navires de croisière.

Plusieurs options possibles

• En cas de suspicion de présence de cas de coronavirus, le navire est mis au mouillage dans l'attente d'une inspection par le SAMU 974, en concertation avec le Centre de Consultation Médicale Maritime.

Aucun débarquement ne sera donc réalisé. Si le doute est levé, le navire est autorisé à accoster. Si le cas est avéré, le navire reste au mouillage le temps des investigations complémentaires. Selon l'analyse réalisée par le SAMU de la situation, différentes mesures pourront alors être mises en œuvre dont, notamment, le transport direct depuis le navire vers le CHU Nord du sujet, sans passer par le port.



• S'il n'y a pas de personnes symptomatiques à bord, le navire est autorisé à accoster. Une équipe d'agents du contrôle sanitaire aux frontières est mise en place à l'arrivée à la gare maritime afin d'informer les personnes sur l'épidémie. Des documents d'information sont distribués en français, anglais, chinois et italien. Les personnels mobilisés pour cet accueil se tiennent à la disposition des voyageurs pour répondre à leurs interrogations.

Une information complémentaire diffusée à l'accostage

Un message sera diffusé, à l'accostage, à l'ensemble des passagers et membres d'équipage tant des navires de commerce que des navires de croisières.

Ce message rappellera qu'en application des règlements sanitaires locaux, les personnes en provenance depuis moins de 14 jours des pays dits « à risque » (Chine, Singapour, Corée du Sud, Iran et des provinces d'Italie Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne) ne peuvent pas débarquer du navire et doivent rester dans leur cabine.

Ainsi, une mesure de confinement sera effective avant toute intervention des travailleurs portuaires sur le navire concerné et durant toute la période de présence du navire au Port.

Devant les interrogations de nos concitoyens, il apparaît important de rappeler que ce dispositif respecte scrupuleusement les recommandations conjointes de l'Organisation mondiale de la Santé et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies. Le dispositif se fonde sur l'expertise, la rationalité et le consensus scientifique, ainsi :

- l'absence de contrôle thermique est due au fait que la prise de la température, bien que symbolique, n'est pas pertinente médicalement et donne un sentiment de fausse sécurité à des patients qui, s'ils étaient atteints mais non encore symptomatiques, se penseraient alors indemnes ;
- il n'existe pas à ce jour de manière de tester des personnes qui n'auraient pas encore les symptômes de la maladie, il n'est donc pas possible de procéder à des tests systématiques.

La stratégie nationale de lutte contre l'infection du coronavirus est donc l'information sur les comportements à adopter lorsque les symptômes se déclarent soit :

- Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage dans la zone à risque
- Eviter tout contact avec l'entourage
- Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital

